



**Conditions d'octroi :**

- être âgé de moins de 19 ans lors de la demande ;
- être entré en France avant l'âge de 13 ans et y résider depuis avec au moins l'un de ses parents (sauf pour les algériens ou tunisiens : être entré en France avant l'âge de 10 ans et résider habituellement depuis) – ne concerne pas les enfants entrés par regroupement familial ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

**RECOMMANDATIONS**

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

**PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)**

- Passport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale ou attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Justificatifs de résidence habituelle en France depuis l'âge de 13 ans** : attestation d'inscription dans un établissement scolaire, bulletins scolaires, divers documents administratifs
- Justificatif de résidence en France d'au moins l'un des parents sur la même période** : tout document probant, quittance de loyer, avis d'imposition, etc. (facultatif pour les ressortissants algériens et tunisiens)
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).
- Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**
- 50 euros en timbres fiscaux**, à acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac (sauf en cas d'entrée en France sous couvert d'un visa de long séjour)

**ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS**

**CRA A725**

Sous réserve de ne pas constituer une menace pour l'ordre public, les ressortissants algériens remplissant les conditions de ci-dessus bénéficient, dès la première délivrance, d'un certificat de résidence algérien d'une durée de 10 ans.

**REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER**

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou en bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « Entrée avant l'âge de 13 ou 10 ans » : **225€**
- Accès à une carte de séjour de 10 ans (algériens) : **0€**
- Visa de régularisation en cas d'entrée irrégulière : **150€**

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
<b>Conjoint(e)</b> <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Union libre	Depuis le :						
<b>Enfants</b>							
<b>Père</b>							
<b>Mère</b>							
<b>Frères et sœurs</b>							

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci-dessus.

**Signature :**

**Fait à STRASBOURG le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_**